

Formations 2022

Pour les représentants du personnel
au CSE et les DS

EXERCER
son mandat CSE

S'IMPLIQUER
en matière de SSCT

REPRÉSENTER
les intérêts des salariés

NÉGOCIER
& convaincre




L'école des CSE
Former et accompagner les élus

53, boulevard Suchet - 75016 Paris
01 45 20 02 20 - www.ecoledescse.com

Les élus de ces entreprises se sont formés avec L'école des CSE

Retrouvez leurs témoignages sur www.ecoledescse.com

Industrie

UPSA, Badoit, Saint Hubert, Vynova, Karcher, Unibeton, Knauf Ile de France, Delpharm, Brioché Pasquier

Distribution-commerce

Totalenergies électricité, Engie, Trapil, Orange connectivity WS, La Compagnie du Lit, Chopard France, Castorama, Gerard Darel, But, Cofely GDF SUEZ, Skiset, Monoprix Richelieu Drouot, Galeries Lafayette, LIDL DR 11 et 12, INMAC Wstore

Transport automobile et aérien

Schenker, Renault trucks défense, Renault Villiers, FCA France, Peugeot Le Havre, Peugeot Auxerre, Cofiroute, Vitalis transports poitevins, Airbus, Aéroport de Bordeaux, CCM Airlines, Servair2, Norbert Dentressangle chimie, ACNA Roissy, Daher aerospace, XPO logistics, CDEP MRF RATP

Hôtellerie - restauration

Hôtel Royal Monceau, Lafayette Gourmet, Flunch, Restaurant Le Sud, Le pied de Cochon, Chez Jenny, Brasserie Lorraine

Tourisme et culture

Palais Omnisport Paris Bercy, Opéra de Lille, Comité martiniquais du tourisme, Compagnie des vacances, Opéra Comique, France TV Studio

Services - éducation

APAVE, ESSEC Business School, Europcar, Yahoo, Meetic, Sony Music, Ogilvy, BVA mystery shopping, MAIF, Crédit foncier de France, Caterpillar Finance France, Altran, LexisNexis, Vidal, Le Quotidien de la Réunion, ADP-GSI

Médical et social

Association des paralysés de France, Clinique de Saint-Germain en Laye, Hôpital privé Parly 2, Institut Gustave Roussy, Pôle Emploi de la Réunion, CPAM de l'Yonne, URSSAF des Ardennes, CAF de Guyane, Croix Rouge F. Dom 92, ADAPEI 45 Les papillons blancs, Aide à domicile, OPH Villejuif, Hauts-de-Seine Habitat OPH, Première urgence internationale, Korian

Digital – informatique - video

Meetic, Doctolib, Lydia Solutions, Algolia, Ubisoft, SeLoger.com, Booking.com

Des spécialistes à vos côtés

L'école des CSE est une équipe de juristes, experts-comptables, anciens élus ayant eu des responsabilités particulières dans le dialogue social.

Nous sommes spécialistes de la formation dans notre domaine depuis 30 ans.

Notre métier de base dans le conseil nous a permis d'allier la compétence de la grande entreprise et du quotidien des CE et CSE, double compétence nécessaire pour accompagner les instances représentatives du personnel.

Edito

Plus que jamais à vos côtés : L'école des CSE s'adapte et vous accompagne dans votre rôle toujours plus étendu

Le CSE est de plus en plus présent dans l'ensemble des grands thèmes de la gouvernance d'entreprise. La loi santé au travail du 2 août 2021 renforce la formation SSCT et l'accès à cette formation : formation initiale de 5 jours pour tous, formation de renouvellement de 3 jours (5 jours pour les membres de CSSCT), financement par les OPCO de la formation SSCT des élus de CSE d'entreprises de moins de 50, formation obligatoire du référent harcèlement...

Par ailleurs, depuis la loi climat et résilience du 24 août 2021, le CSE et ses experts incluent dorénavant dans leurs attributions les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. La BDES se nomme désormais la BDESE (base de données économiques, sociales et environnementales).

Dans un contexte évolutif et tourmenté, les CSE doivent sans cesse adapter leur organisation et leurs compétences, revoir leurs objectifs et leurs priorités, répondre aux occasions de négociation, être vigilants sur l'évolution des conditions de travail.

Notre offre évolue en permanence pour vous proposer des formations adaptées qui vous soient utiles

Toutes nos formations sont accessibles en visio, en présentiel ou en formule mixte. Cela permet désormais aux CSE présents sur la France entière de se trouver plus facilement réunis au sein d'une même session pour aborder ensemble les sujets-clés qu'ils auront choisis.

Au-delà des thèmes de formation proposés dans ce catalogue, nous concevons et animons de plus en plus de formations sur-mesure pour aider les CSE notamment à négocier sur des sujets d'actualité dans leur entreprise. Elles se déroulent essentiellement sous forme d'ateliers. Alors n'hésitez pas à échanger avec nous sur votre situation actuelle, le contexte de votre entreprise, vos souhaits et vos difficultés, nous pouvons créer des formations pour vous.

L'école des CSE : un accompagnement personnalisé, par des experts du conseil

La formation, même si elle est incontournable, ne fera pas de vous des spécialistes des sujets concernés : vous êtes déjà spécialistes dans votre propre métier. La formation vous donne les repères et répond aux questions principales. L'accompagnement du CSE par un expert peut s'avérer indispensable. Lors des 3 consultations périodiques du CSE ou l'une des 3 seulement, lors d'un PSE, d'une fusion, d'un autre événement particulier. **Comme l'employeur a ses propres conseils, le CSE peut être accompagné.** Les élus doivent apprécier la pertinence des décisions de la direction, leurs conséquences : sont-elles vraiment nécessaires, quelles en sont les conséquences sur les conditions de travail, quelles sont les propositions à formuler pour la défense des intérêts des salariés ? A L'école des CSE, les intervenants, pédagogues reconnus, exercent également en tant que conseils. Notre équipe est prête à répondre à tous vos besoins, au cours de formations ou en vous accompagnant avec son cabinet d'expertise comptable, L'Expert des CSE.

Alors, bonne lecture et bon choix !

Anne-Catherine BENOIST-LUCY
Responsable des formations
Expert-comptable



Sommaire des formations

Formation des élus : qui décide et qui finance?	P 5
Comment choisir sa formation?	P 6

Exercer son mandat CSE

	CSE 11 à 49 s.	CSE 50 à 299 s.	CSE 300 s. et +	DS	
• CSE moins de 50 : maîtriser les bases du mandat (1j)	•				indispensable P 7
• CSE 50 et plus : maîtriser les bases du mandat (2j)		•	•		indispensable P 8
• Secrétaire du CSE : la fonction clé (1j)		•	•		P 9
• Trésorier du CSE : rôle et obligations (1j)		•	•		P 10
• Atelier règlement intérieur du CSE : s'organiser et s'imposer (1 à 2j)		•	•		efficace ! P 11
• Le rôle et le fonctionnement des commissions hors CSSCT (1j)			•		P 12
• Gérer et développer les activités sociales et culturelles (1j)		•	•		pratique ! P 13
• Formation économique complète du CSE - entreprises de 50 salariés et plus (5j)		•	•		P 14

S'impliquer en matière de SSCT - CSSCT - risques professionnels

	CSE 11 à 49 s.	CSE 50 à 299 s.	CSE 300 s. et +	DS	
• CSE 11 à 299 : formation SSCT agréée (3j)	•	•			indispensable P 15
• CSE 300 et plus : formation SSCT agréée (5j)			•		indispensable P 16
• Les risques psychosociaux : les comprendre et les prévenir (1j)	•	•	•		P 17
• Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (1j)	•	•	•		P 18

Représenter les intérêts des salariés - nouvelles lois

	CSE 11 à 49 s.	CSE 50 à 299 s.	CSE 300 s. et +	DS	
• Faire face à un plan de restructuration avec PSE (1j)		•	•	•	P 19
• L'essentiel du droit du travail (2j)	•	•	•	•	P 20
• Savoir lire les comptes de l'entreprise (1j)		•	•	•	P 21
• Les 3 consultations périodiques du CSE : intérêt et points de vigilance (1j)		•	•		P 22
• La BDESE : bien s'en servir pour mieux négocier (1j)		•	•	•	P 23
• Participation, intéressement, épargne salariale : maîtriser pour mieux négocier (1j)		•	•	•	P 24
• La formation professionnelle : maîtriser les règles (1j)		•	•	•	P 25
• Atelier comprendre et analyser son plan de formation (1 à 2j)		•	•		P 26
• L'égalité professionnelle : connaître les obligations et les actions (1j)		•	•	•	P 27

Négocier et convaincre en tant que CSE

	CSE 11 à 49 s.	CSE 50 à 299 s.	CSE 300 s. et +	DS	
• Les élections du CSE : les enjeux stratégiques de leur préparation (1j)		•	•	•	P 29
• Les enjeux de la négociation collective (1 à 2j)		•	•	•	P 30
• Gestion du stress et prise de parole : développer sa force de conviction (2j)	•	•	•	•	P 31

Bulletin d'inscription	P 33
Conditions générales	P 35
Calendrier 2021	P 38

Formation des élus : qui décide et qui finance ?

L'école des CSE est un organisme de formation continue agréé par la DREETS et répondant aux nouvelles normes de qualité:

- Déclaration d'activité n° 11921618492
- Agrément formation économique n° 2008789
- Agrément formation SSCT n°IDF-20171103002
- Référencé Datadock n°0033205
- Certification Qualiopi en cours

Nous vous fournissons les modèles de courrier sur simple demande

Dans tous les cas prévus par la loi, ce sont les élus qui décident, même quand l'entreprise finance la formation

Formation économique des titulaires CSE (entreprises de 50 salariés et plus)

- Congé pour formation économique de 5 jours tous les 4 ans de mandat (en plus des heures de délégation). Avec le CSE, il est possible d'intégrer les suppléants sur des heures de délégation transmises par les titulaires
- Organisme de formation choisi par les élus
- Coût pédagogique pris en charge par le CSE (sur le budget des attributions économiques et professionnelles - ancien budget de fonctionnement)

Formation santé, sécurité, conditions de travail (SSCT) pour les titulaires et les suppléants (entreprises de 11 salariés et plus)

- Congé de formation initiale de 5 jours pour tous les élus et congé de renouvellement de 3 jours pour tous les élus (sauf membres de CSSCT : 5 jours)
- Organisme de formation choisi par les élus
- Coût pédagogique pris en charge par l'entreprise (dans la limite de 36 fois le SMIC horaire brut par jour – nos tarifs respectent cette limite)

Droits épuisés ?

Intégration des suppléants ?

Demandez-nous, d'autres solutions sont possibles

Comment choisir sa formation ?

En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

Que vous soyez seul
ou plusieurs à vouloir
vous former,

Que vous vouliez
vous déplacer ou non,

Nous pouvons
vous aider à choisir
LA MEILLEURE SOLUTION
pour votre projet
de formation.

En INTRA dans votre entreprise, en DEDIEE dans notre salle ou en visio : votre formation personnalisée

Vous pouvez choisir votre formation INTRA parmi tous les thèmes de notre catalogue ou tout autre sujet d'actualité dans votre entreprise.

- La formation INTRA est adaptée aux besoins spécifiques de votre CSE et permet de consolider votre esprit d'équipe.
- Selon un planning qui vous convient et qui peut être étalé dans le temps, nous nous déplaçons dans votre entreprise sur toute la France ou vous recevons en formation dédiée dans notre salle à Paris ou en visio.
- Nos tarifs sont compétitifs : un devis vous sera adressé sur demande.

En INTER avec d'autres élus dans notre salle ou en visio : des rencontres enrichissantes

Vous pouvez choisir votre formation INTER parmi les sessions du calendrier (p 39-40)

- Particulièrement riche en échanges autour d'un thème commun, la formation INTER réunit des élus de CSE différents.
- Inscrivez-vous pour un tarif de 395€ par jour.
Bénéficiez de notre réduction spéciale de 50% sur le 4ème inscrit !

L'atelier pratique : un échange constructif

- Vous souhaitez organiser votre CSE ? Définir les rôles et attributions de chacun ? Refondre le règlement intérieur ? Analyser un document remis par votre employeur ?
- Nous vous réunissons pour un atelier pratique et concret dans le lieu de votre choix.

Indispensable !
Le rôle des
anciens DP



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« J'ai appris beaucoup de choses, notamment en terme de droit du travail mais aussi et surtout mes droits en tant que CSE. Je me sens plus à l'aise dans mes fonctions et prêt à assumer mes responsabilités »
(Elu Fashion Network)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Maîtriser les attributions et les moyens mis à la disposition des membres du CSE de moins de 50
- 2- Savoir rédiger et transmettre les réclamations des salariés
- 3- Connaître les attributions spécifiques et le droit d'alerte

Participants

- Membres du CSE d'entreprise de 11 à 49 salariés

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Tarifs

En Inter : 790€/pers.

Lieux

à Paris ou en visio

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Programme

Connaître les fondements de l'institution

- Le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés : le rôle de proximité
- Le cadre de la mise en place du CSE : entreprise, établissement, unité économique et sociale
- Les caractéristiques du mandat d'élus au CSE (durée, cumul, statut du suppléant)

Les attributions du CSE de moins de 50 salariés : un rôle de proximité

- La présentation des réclamations individuelles et collectives. Rôle exclusif ; quel délégué pour quelle réclamation ?
- L'action du membre du CSE auprès de l'inspecteur du travail, l'interlocuteur privilégié
- Les attributions spécifiques du CSE de moins de 50 salariés (consultations, droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, le sujet des congés payés)
- Quels documents doivent être à la disposition des membres du CSE ?

Programme détaillé sur demande !

Les moyens d'exercice des fonctions de membre du CSE

- Les réunions CSE-employeur : organisation, convocations
- Les questions écrites et réponses de l'employeur (délai, forme)
- Les heures de délégation des membres du CSE (le nombre d'heures, la présomption de bonne utilisation, comment prévenir sa direction ?)
- Local et moyens de communication

La protection des membres du CSE

- La protection contre le licenciement
- Le délit d'entrave

Dates

|26 janv. |07 mars |18 mai |24 juin |14 sept. |16 nov.

dates aux choix

Indispensable !
Nouveau CSE
en place



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« Stage très utile pour faire la mise en place du CSE »
(Elu Vitalis – Transports poitevins)

Durée : 2 jours

Objectifs

- 1- Maîtriser les droits et obligations du comité social et économique (CSE) et des élus
- 2- Connaître les principales consultations et comprendre leur utilité
- 3- Savoir décider et gérer les activités sociales conformément à la réglementation

Participants

- Membres du CSE d'entreprise de 50 salariés et plus

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 790€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Programme

Les différentes instances représentatives

- Le CSE en remplacement des CE-DP-CHSCT : comparaison
- L'importance de l'accord de mise en place et des accords ultérieurs

Composition du CSE et statut des membres

- Les droits liés au statut d'élu du CSE
- Les obligations et la responsabilité des membres du CSE
- La protection des missions du CSE et de ses membres

Les attributions du CSE

- Les activités sociales et culturelles : définition, bénéficiaires, risques
- Les attributions économiques et professionnelles : la BDES, les informations et consultations, les droits d'alerte, le recours aux experts

Programme détaillé sur demande !

Le fonctionnement du CSE

- Organisation : règlement intérieur
- Composition du CSE : membres et commissions
- Réunions du CSE : ordre du jour, PV, délibérations
- Moyens matériels : local, dépenses à la charge de l'employeur

Les ressources du comité

- Les 2 budgets du CSE : quels taux ? quelle masse salariale ?
- Séparation des budgets et possibilité de transfert des reliquats
- Les comptes annuels du CSE : normes comptables obligatoires

Pour aller plus loin ...

Atelier règlement intérieur
voir page 11

Dates

| 24-25 janv.

| 16-17 juin

| 17-18 févr.

| 12-13 sept.

| 14-15 mars

| 13-14 oct.

| 11-12 avr.

| 14-15 nov.

| 16-17 mai

| 06-07 dec.

dates aux choix

Exercer son mandat

SECRÉTAIRE DU CSE : LA FONCTION CLÉ

En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« Cette formation m'a beaucoup apporté. J'ai eu de nombreuses réponses à mes questions »
(Elue Toshiba)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Connaître le rôle et la responsabilité du secrétaire du CSE
- 2- Concevoir l'ordre du jour avec stratégie et rédiger le PV
- 3- Maîtriser la tenue des réunions du CSE

Participants

- Secrétaire du CSE, et secrétaire-adjoint

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Programme

Connaître les particularités de la fonction

- Désignation
- Remplacement
- Responsabilité

Etre porte-parole du CSE

Les réunions : de l'ordre du jour au PV

- Etablir l'ordre du jour
 - > savoir rédiger une question
 - > connaître les consultations du CSE pour les prévoir
 - > proposer un règlement intérieur

- Connaître les modalités de convocation par l'employeur
- Tenir la réunion
- Délibérer et voter
- Rédiger le PV
- Communiquer

Gérer les affaires courantes du CSE

- La gestion du CSE au quotidien
- Le rôle financier avec ou sans trésorier
- Le représentant du CSE en justice

Pour aller plus loin ...

Atelier « règlement intérieur »
voir page 11

Dates

| 27 janv. | 21 févr. | 16 mars | 19 avr. | 19 mai | 20 juin | 15 sept. | 11 oct. | 17 nov.

dates aux choix



« Bonne formation synthétique qui permettra de faire le bilan de fin d'année »
(Elu Altim consulting)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Mettre en place une organisation comptable simple et efficace et les outils adaptés
- 2- Maîtriser les obligations comptables du CSE et la séparation des budgets
- 3- Appréhender les risques URSSAF

Participants

- Trésorier et secrétaire du CSE
- Toute personne s'occupant de la gestion du CSE

prérequis : Aucun

Intervenant

- Expert-comptable

Programme

Tenir la comptabilité du CSE

- Respecter les obligations et principes comptables
- Développer la comptabilité du CSE
- Connaître le statut fiscal du CSE

Sécuriser la gestion du CSE

- Mettre en place des contrôles périodiques
- Faciliter et sécuriser les relations avec la banque
- Gérer le risque URSSAF lié aux ASC

Communiquer sur l'activité du CSE

- Le compte rendu annuel
- Le budget prévisionnel

Cas pratique : Le CSE BIENGERE

- Rapprochement bancaire et opérations de fin d'année
- Compte de résultat et bilan
- Comparaison budget/réel

Pour aller plus loin ...

Atelier « règlement intérieur »
voir page 11

Besoin d'un expert-comptable pour le CSE (organisation, mise en place de votre nouveau logiciel, nouvelles normes, attestation d'expert-comptable) ?

Contactez-nous au 01 45 20 02 20

Nous vous mettrons en relation avec nos spécialistes de  **L'expertcse**
Atelier de conseil en CSE

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

| 28 janv. | 22 févr. | 17 mars | 20 avr. | 20 mai | 21 juin | 16 sept. | 12 oct. | 18 nov.

dates aux choix



« J'ai appris beaucoup de choses et nous repartons avec du concret : notre règlement intérieur !
Formatrice experte et efficace. » (Elus Hays TT)

Durée : 1 à 2 jours

Objectifs

- 1- Construire et rédiger le règlement intérieur de votre CSE
- 2- Définir les fonctions de chacun et les règles de fonctionnement interne
- 3- Préciser le cadre des relations avec la direction

Participants

- Membres du CSE qui ont déjà suivi une formation de base sur le mandat des élus de CSE

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Programme

Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE.

La définition des rôles et des pouvoirs

- Le secrétaire
- Le trésorier
- Les adjoints
- Les autres élus

Le fonctionnement du CSE

- Organisation des réunions, règles de vote et de majorité
- Commissions obligatoires / facultatives : composition, fonctionnement et rôle
- Relations avec l'employeur

La gestion du CSE

- Pouvoirs d'engagement des dépenses et pouvoirs bancaires
- Définition et modalités de versement des budgets
- L'arrêté des comptes selon les nouvelles normes

Remise du document Word élaboré ensemble : « Projet de règlement intérieur du CSE »

- L'école des CSE vous propose de rédiger un règlement intérieur qui comporte des clauses que vous ne trouverez dans aucun modèle, pour faire respecter le rôle du CSE et le statut des élus

Tarifs

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix



Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Bien organiser les commissions qui aideront le CSE ou le CCSE dans son rôle consultatif.
- 2- Utiliser les moyens mis à la disposition du CSE et du CCSE par la Loi.
- 3- Connaître la différence commission obligatoires/facultatives.

Participants

- Membres du CSE et du CCSE

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Programme

Les commissions obligatoires/facultatives

La commission formation

- Son rôle : la formation professionnelle
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

La commission égalité professionnelle

- Son rôle : la situation comparée des hommes et des femmes
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

La commission logement

- Son rôle : faciliter le logement des salariés
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

La commission économique

- Son rôle : assister le CSE/CCSE dans tous les sujets d'ordre économique
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement fixées par la Loi

Pour aller plus loin ...

Atelier « règlement intérieur »
voir page 11

Tarifs

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix

Pratique
et efficace !



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Recenser les possibilités offertes en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).
- 2- Appréhender la responsabilité du CSE dans l'organisation des ASC.
- 3- Savoir organiser la gestion des ASC et appréhender les risques URSSAF.

Participants

- Membres du CSE
- Membres des commissions concernées

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Programme

Définition des ASC

- Caractéristiques
- Bénéficiaires
- Critères de choix
- Recensement des activités possibles
- Calcul du budget

Le CSE face au risque URSSAF

- Prestations du CSE : sont-elles soumises à cotisations sociales ?
- Que faire en cas de contrôle URSSAF ?
- Qui est responsable en cas de redressement URSSAF ?

La responsabilité du CSE lors de l'organisation des ASC

- Les dommages possibles
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

Comment développer les ASC ?

- Le rôle des commissions
- Les prestataires
- Les activités communes à plusieurs CSE

Comment organiser la gestion des ASC ?

- Gestion informatisée ou non
- Budget et comptabilité analytique
- Cas pratique : le modèle du CSE BIENGERE

Besoin d'un expert-comptable pour le CSE (organisation, mise en place de votre nouveau logiciel, nouvelles normes, attestation d'expert-comptable) ?

Contactez-nous au 01 45 20 02 20

Nous vous mettrons en relation avec nos spécialistes de L'expertcse



Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

| 23 févr.

| 21 avr.

| 23 juin

| 10 oct.

dates aux choix



Durée : 5 jours

Objectifs

- 1- Maîtriser les droits et obligations du comité social et économique (CSE) et des élus du CSE
- 2- Comprendre le rôle et le fonctionnement du CSE
- 3- Savoir se repérer dans la BDESE et les comptes de l'entreprise

Participants

- Membres du CSE d'entreprise de 50 salariés et plus

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Programme

MAITRISER LES BASES DU MANDAT CSE DE 50 SALARIES ET PLUS (3 JOURS)

- Le CSE en remplacement des CE-DP-CHSCT
- Composition du CSE et statut des membres (droits, obligations, protection)
- Les attributions du CSE
 - > Les activités sociales et culturelles : définition, bénéficiaires, risques
 - > Les attributions économiques et professionnelles : marche générale de l'entreprise et santé, sécurité, conditions de travail
 - > les attributions juridiques du CSE : les réclamations individuelles et collectives
- Le fonctionnement du CSE (organisation, composition, réunions, moyens matériels)
- Les ressources du comité (budgets, séparation, transfert, comptes annuels)

Programme détaillé sur demande !

SAVOIR UTILISER LA BDESE ET LIRE LES COMPTES DE L'ENTREPRISE (2 jours)

Bien utiliser la BDESE

- Contenu obligatoire, mise à jour de la BDESE
- Que faire en cas d'absence de BDESE ou de BDESE incomplète ?
- La confidentialité et l'obligation de discrétion
- La BDESE au service des 3 consultations périodiques du CSE

Savoir lire les comptes de l'entreprise

Nous travaillons directement avec les comptes de votre entreprise s'ils sont disponibles

- Comprendre les mécanismes et acquérir le vocabulaire de base (Bilan Actif-Passif, compte de résultat, annexe)
- L'analyse du compte de résultat (L'entreprise est-elle rentable ? Comment analyser la structure des coûts ?)
- L'analyse du bilan (De quoi est composé le patrimoine de l'entreprise ? L'entreprise dégage-t-elle de la trésorerie ?)
- La participation : quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat qui influent sur son calcul ? Pourquoi est-elle nulle, en augmentation ou en diminution ?

Tarifs

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix

Possibilité d'étaler le planning dans le temps !

Indispensable
dès 11 salariés



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« Très constructif et très intéressant »
(Elu GIBAG Orly)

Durée : 3 jours

Objectifs

- 1- Prendre en main ses attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE
- 2- Connaître les acteurs et les partenaires du CSE en matière de SSCT
- 3- Connaître les conditions et les outils d'analyse, d'enquête, d'inspection.

Participants

- Membres du CSE titulaires et suppléants d'entreprises de 11 à 299 salariés

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social (partie sur les droits des élus, du CSE, leur rôle et leurs moyens)
- Psychologue du travail (partie sur la santé au travail)

Tarifs

En Inter : 1 131 €/pers.*

Lieux

à Paris ou en visio

En Intra : A partir de 1508€/j. tarif de groupe

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

*A ajuster en fonction du SMIC horaire 2022

Programme

L'implantation et la mise en place du CSE

- Du CHSCT au CSE : comment pallier la perte de moyens ? Comment assurer la représentation sur le terrain en matière de santé, sécurité et conditions de travail ?

Rôle et fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Droits et devoirs du CSE et ses relations avec les autres acteurs de la sécurité
- Fonctionnement et les moyens d'action : ordre du jour, moyens matériels, recours à l'expert, protection de la mission
- Moyens d'information du CSE : ben exploiter les ressources documentaires : information générale, registres spécifiques, obligation de discrétion
- Prévention et obligations de l'employeur : en cas de danger grave et imminent, alerte, principes généraux de prévention, obligation de sécurité de résultat
- Se préparer à mettre l'employeur face à ses responsabilités

Dates

| 17-19 janv.

| 14-16 févr.

| 21-23 mars

| 25-27 avr.

| 23-25 mai

| 27-29 juin

| 19-21 sept.

| 17-19 oct.

| 21-23 nov.

| 12-14 déc.

dates aux choix

Programme détaillé sur demande !

Contenu des missions du CSE en matière de SSCT : de l'analyse aux propositions

- Comprendre les enjeux et les risques :
 - > Conséquences de l'activité physique, enjeux humains et économiques, facteurs de risques
 - > Les risques psychosociaux : le stress au travail, le burn-out, la violence au travail, le harcèlement, les addictions
- Trouver les risques et chercher des solutions
 - > Savoir décrire son activité de travail et repérer les situations dangereuses
 - > Analyser une situation de travail
 - > Proposer des axes d'amélioration
- Maîtriser les actions et moyens
 - > Réaliser une inspection
 - > Analyse des accidents : savoir bâtir un arbre des causes
 - > Evaluation des risques : quel outil ?

Formation obligatoirement financée par l'entreprise
Voir page 5.



« Bonne formation avec des exemples concrets qui m'a beaucoup appris. Excellent formateur qui maîtrise son sujet »
(Elu DELOITTE)

Durée : 5 jours

Objectifs

- 1- Prendre en main ses attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE et de la CSSCT
- 2- Connaître les acteurs et les partenaires du CSE en matière de SSCT
- 3- Connaître les conditions et les outils d'analyse, d'enquête, d'inspection.

Participants

- Membres du CSE titulaires et suppléants
- Membres de la commission santé, sécurité, conditions de travail (CSSCT)

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social (partie sur les droits des élus, du CSE, leur rôle et leurs moyens)
- Psychologue du travail (partie sur la santé au travail)

Tarifs

En Inter : 1 885€/pers.*

En Intra : A partir de 1508€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

*A ajuster en fonction du SMIC horaire 2022

Programme

L'implantation et la mise en place du CSE

- Du CHSCT au CSE : comment pallier la perte de moyens ? Comment assurer la représentation sur le terrain en matière de santé, sécurité et conditions de travail ?

Rôle et fonctionnement du CSE et de la CSSCT

- Droits et devoirs du CSE et ses relations avec les autres acteurs de la sécurité
- Fonctionnement et les moyens d'action : ordre du jour, moyens matériels, recours à l'expert, protection de la mission
- Moyens d'information du CSE : bien exploiter les ressources documentaires : information générale, registres spécifiques, obligation de discrétion
- Prévention et obligations de l'employeur : en cas de danger grave et imminent, alerte, principes généraux de prévention, obligation de sécurité de résultat
- Se préparer à mettre l'employeur face à ses responsabilités

Formation obligatoirement financée par l'entreprise
Voir page 5.

Dates

| 17-21 janv.

| 27-01 juin

| 14-18 févr.

| 19-23 sept.

| 21-25 mars

| 17-21 oct.

| 25-29 avr.

| 21-25 nov.

| 23-27 mai

| 12-16 déc.

dates aux choix

Programme détaillé sur demande !

Contenu des missions du CSE et de la CSSCT : de l'analyse aux propositions

- Comprendre les enjeux et les risques :
 - > Conséquences de l'activité physique, enjeux humains et économiques, facteurs de risques
 - > Les risques psychosociaux : le stress au travail, le burn-out, la violence au travail, le harcèlement, les addictions
- Trouver les risques et chercher des solutions
 - > Savoir décrire son activité de travail et repérer les situations dangereuses
 - > Analyser une situation de travail
 - > Proposer des axes d'amélioration
- Maîtriser les actions et moyens
 - > Réaliser une inspection
 - > Analyse des accidents : savoir bâtir un arbre des causes
 - > Evaluation des risques : quel outil ?
- Méthodologie / approfondissement
 - > Les 5 étapes de prévention, les approches d'évaluation
 - > La méthode de l'arbre des causes, les précautions et pièges à éviter
 - > L'analyse du DUERP



Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Situer le champ des obligations de prévention des risques professionnels
- 2- Définir et caractériser les RPS et reconnaître les principaux : stress, harcèlement moral, etc...
- 3- Agir sur les facteurs de risques et prévenir sur 3 niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire

Participants

- Membres du CSE et de la CSSCT
- Toutes personnes intéressées par les risques psychiques au travail et leur prévention

prérequis : Aucun

Intervenants

- Psychologue du travail
- Consultant en santé et sécurité au travail

Programme

Le contexte

- Tour de table (présentation, travail, attentes, ...)
- Film
- Réactions - débat

Comprendre les risques psychosociaux dans l'entreprise

- Notions relatives aux RPS (RPS, travail, santé, stress, souffrance au travail, prévention, méthodes d'intervention,...)
- Nouvelles organisations du travail, nouvelles pathologies

La prévention des RPS

- Réflexions autour de la prévention de la souffrance induite au travail
- Le rôle des Membres du CSE et de la CSSCT, de la médecine du travail, actions de prévention, etc..)

Tarifs

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix



« Stage et animation parfaitement clairs. Cas pratiques évoqués pour illustrer quelques situations très appréciables »
(Elue CDC-Habitat)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Connaître la loi en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et d'agissements sexistes et comprendre le rôle du référent du CSE
- 2- Savoir repérer les situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- 3- Connaître ses moyens d'action

Participants

- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes désigné par le CSE

prérequis : Aucun

Intervenants

- Psychologue du travail

Programme

LE CADRE JURIDIQUE, LA JURISPRUDENCE

Caractéristiques et définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- Connaître les différentes règles applicables : loi, décrets et jurisprudence
- Connaître les obligations de l'employeur : documents et affichages obligatoires, référent harcèlement sexuel de l'entreprise (référent RH) (car on en parle après)

Cadre juridique et rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel

- L'apport de la Loi du 5 sept 2018 sur la désignation d'un référent harcèlement sexuel
- Référent RH et Référent CSE : quelle complémentarité ?
- Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
- Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose-t-il ?

LES DÉFINITIONS ET LES ACTIONS FACE AUX SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL

- Savoir différencier séduction, harcèlement sexuel et agissements sexistes

Programme détaillé sur demande !

- Repérer les comportements à risques, les signaux d'alerte
- Les conséquences sur la santé physique, psychique et sociale des salariés et les conséquences pour l'entreprise
> Analyse d'une situation en sous groupe

LA PRÉVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

Une démarche globale de prévention des risques psychosociaux

- Les facteurs de risques liés à l'organisation du travail
- Les mesures spécifiques nécessaires dans l'entreprise
- Le rôle du CSE

Les mesures spécifiques d'accompagnement

- L'accompagnement en interne
- L'accompagnement et les relais externes
- L'accompagnement des salariés subissant ces agissements
- L'accompagnement des salariés accusés d'agissements hostiles
- La place de l'employeur

Tarifs

En Inter : 450€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

|21 janv. |11 mars |12 mai |22 juin |24 oct. |02 déc.

dates aux choix



Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Connaître le cadre juridique et les obligations de l'employeur et savoir à quoi sert la consultation du CSE
- 2- Comprendre les objectifs de votre employeur et bâtir des contre-propositions adaptées aux salariés
- 3- Analyser les impacts sur la santé au travail et maîtriser les relations avec la DREETS

Participants

- Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus
- Délégués syndicaux et représentants amenés à négocier le PSE

prérequis : Aucun

Intervenant

- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 790€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Programme

Le licenciement économique collectif : le cadre légal

- Définitions et cadre légal
- Via un accord d'entreprise ou une procédure unilatérale
- Calendrier des consultations et rôle du CSE

Les partenaires du CSE

- La Direccte, un interlocuteur essentiel pour le CSE
- L'expert légal : un accompagnement indispensable

La justification économique du licenciement

- L'analyse de la validité du motif retenu
- Une analyse à mener au niveau du secteur d'activité

L'ordre des licenciements : propositions de l'employeur et contrepropositions du CSE

- Les catégories professionnelles à définir pour le PSE
- Les critères d'ordre et leur pondération

Dates

|13 janv. |01 mars |22 avr. |10 juin |23 sept. |08 nov.

dates aux choix

La négociation sur les mesures du PSE

- Contenu règlementaire
- Mesures destinées à favoriser le reclassement interne
- Mesures destinées à favoriser le reclassement externe
- Mesures destinées à accompagner les départs contraints
- Plan de départ volontaire

Le volet SSCT pour les salariés restants

- Le cadre règlementaire : les obligations de l'employeur
- L'analyse des impacts de la nouvelle organisation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- La question de la charge de travail

Structures d'accompagnement et modalités de suivi du PSE

- L'Espace Mobilité Emploi (EME)
- La Commission de suivi

Représenter les intérêts des salariés

L'ESSENTIEL DU DROIT DU TRAVAIL

MIS A JOUR !
Nouveau code
du travail



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



«Je tiens à remercier l'accueil chaleureux des membres de L'école des CSE.
Merci au formateur qui met à disposition expériences et compétences.» (Elu In Situ)

Durée : 2 jours

Objectifs

- 1- Connaître les points essentiels du droit du travail
- 2- Savoir rechercher l'information et pouvoir répondre concrètement aux salariés
- 3- Etre efficace dans son rôle d'interlocuteur entre les salariés et l'employeur

Participants

- Tous les représentants du personnel

pré requis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Programme

Les différentes sources du droit : comment bien se repérer

- Utiliser le nouveau Code du travail
- Consulter la jurisprudence
- Se référer à la convention collective
- Répertorier les accords et les usages d'entreprise
- Connaître la valeur du règlement intérieur

Conclusion du contrat de travail : repères essentiels

- Définition du contrat de travail : éléments constitutifs, pouvoir de direction de l'employeur et subordination du salarié
- Les différents types de contrat de travail : CDI, CDD, temps partiel...
- Les nouvelles règles de la période d'essai
- Les modifications que l'employeur peut imposer
- Les limites du pouvoir disciplinaire de l'employeur

Exécution du contrat de travail : points clés

- Respect du temps de travail : durée, heures sup., temps de pause...
- Congés payés : combien, quand, comment ?
- Accidents du travail, maladies, maternité
- Départ en formation

Rupture du contrat de travail

- Les motifs de licenciement
- Démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ négocié
- Le rôle des représentants du personnel

Défense des droits des salariés

- En cas de licenciement
- En cas de sanction disciplinaire
- En cas d'atteinte aux droits de la personne (harcèlement, discrimination...)
- Contacter l'inspection du travail
- Saisir le conseil de prud'hommes

Tarifs

En Inter : 790€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

| 08-09 mars

| 02-03 juin

| 25-26 oct.

dates aux choix

Représenter les intérêts des salariés

SAVOIR LIRE LES COMPTES DE L'ENTREPRISE

En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« Stage très intéressant et enrichissant. Très agréable et excellentes qualités pédagogiques. »
(Elue Cofiroute)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Acquérir les bases pour lire les documents économiques et financiers.
- 2- Comprendre l'utilité de la consultation du CSE sur la situation économique et financière
- 3- Pouvoir poser des questions à la direction

Participants

- Membres du CSE
- Membres du CCSE
- Membres de la commission économique

prérequis : Aucun

Intervenant

- Expert-comptable

Programme

Comprendre les mécanismes et acquérir le vocabulaire de base

- Le cheminement d'une opération courante jusqu'au bilan
- Présentation et traduction d'un bilan
- Présentation et traduction d'un compte de résultat

Analyser l'activité de l'entreprise : le compte de résultat

- La mesure de l'activité : chiffre d'affaires et marge brute
- Les autres produits et charges d'exploitation
- La formation du résultat net avec les éléments financiers et exceptionnels

Analyser la structure financière : le bilan

- L'équilibre emplois-ressources
- Fonds de roulement
- Besoin en fonds de roulement et trésorerie

Investissement et financement : le tableau de financement

- Autofinancement et distribution des bénéficiaires
- Endettement ou augmentation de capital
- Stratégie financière de l'entreprise

Pour aller plus loin ...

DEMANDEZ-NOUS UN DIAGNOSTIC FLASH
DE VOTRE ENTREPRISE

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

| 10 mars

| 15 juin

| 27 oct.

dates aux choix

Représenter les intérêts des salariés

LES 3 CONSULTATIONS PERIODIQUES DU CSE : INTERET ET POINTS DE VIGILANCE



« Utile d'avoir le lien consultations / infos BDESE requises. Bon timing. Le support papier est clair et précis »
(Elus Cofiroute)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Comprendre l'objectif des 3 consultations périodiques du CSE
- 2- Connaître les obligations de l'employeur pour les faire respecter
- 3- Savoir comment bien préparer ces consultations et ouvrir des voies de négociation dans l'intérêt des salariés

Participants

- Membres du CSE
- Membres du CCSE

prérequis : Aucun

Intervenants

- Juriste en droit social
- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Programme

Introduction

- Comprendre l'intérêt d'une consultation du CSE pour les salariés
- Les conditions pour une bonne consultation

La consultation sur les orientations stratégiques

- A quoi sert cette consultation, comment l'aborder ?
- Quel sont les thèmes et les questions-clés ?
- Les obligations de l'employeur en matière d'information : quelles informations de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) ?
- Les aménagements possibles par accord
- L'utilité de la désignation d'un expert-comptable

Dates

| 18 mars

| 14 juin

| 28 oct.

dates aux choix

MIS A JOUR !
Pour le CSE !



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

- Quels sont les thèmes abordés dans cette consultation ?
- Les informations à aller chercher dans la BDESE
- L'examen annuel des comptes de l'entreprise comme centre de la consultation
- Le rôle de l'expert-comptable : décoder, expliquer, établir un diagnostic, ouvrir des voies de négociation

La consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail

- Les thèmes abordés : une consultation très étendue
- Niveau de la consultation : CSE ou CCSEC
- Les informations à aller chercher dans la BDESE
- Préparer et organiser la consultation : nécessité de prévoir plusieurs réunions
- Se faire accompagner par l'expert-comptable

Représenter les intérêts des salariés

LA BDESE : BIEN S'EN SERVIR POUR MIEUX NÉGOCIER

MIS A JOUR !
Pour le CSE !



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Connaître le contenu de la BDESE pour apprécier sa conformité à la réglementation
- 2- Comprendre et analyser les informations contenues dans la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
- 3- Maîtriser ces informations pour les utiliser comme socle des consultations du CSE

Participants

- Membres du CSE
- Membres du CCSE
- Membres de la commission économique
- Délégués syndicaux

prérequis : Aucun

Intervenant

- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Programme

LA BDESE : UN OUTIL COMPLET POUR LES ELUS DU PERSONNEL

Quel contenu ?

- Des informations complètes sur la vie économique, sociale et environnementale
- Des informations passées mais aussi prévisionnelles
- La possibilité de modifier le contenu de la BDESE par accord

Qui est concerné ?

- L'entreprise : l'obligation légale
- Le cas de l'UES
- La possibilité d'étendre cette obligation à d'autres niveaux par accord collectif

Quelles obligations pour l'employeur et quels droits pour les élus ?

- Mise en place de la BDESE
- Mise à jour de la BDESE et respect des délais
- L'accès à la BDESE : pour quels élus et selon quelles modalités ?
- La confidentialité et l'obligation de discrétion

Dates

| 18 mars

| 14 juin

| 28 oct.

dates aux choix

COMMENT BIEN EXPLOITER LA BDESE ?

Savoir analyser et interpréter les informations contenues dans la BDESE

- Informations financières
- Informations sociales et rémunérations
- Relations avec le groupe
- Sous-traitance

Utiliser la BDESE comme socle des 3 consultations annuelles

- Connaître les modalités de ces consultations
- Emettre un avis
- Proposer des alternatives
- Se faire accompagner par l'expert prévu par la loi
- Appréhender les nouvelles relations avec les organes dirigeants

Remise d'un outil pour auditer votre BDESE !

Représenter les intérêts des salariés

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT, ÉPARGNE SALARIALE : MAÎTRISER POUR MIEUX NÉGOCIER

En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Comprendre les règles de la participation et de l'intéressement
- 2- Connaître les différents dispositifs de l'épargne salariale
- 3- Acquérir plus de connaissances pour la négociation sur les accords d'épargne salariale

Participants

- Tous les élus concernés par la négociation et l'application de ces accords

prérequis : Aucun

Intervenant

- Expert-comptable

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Programme

La participation : obligatoire dès 50 salariés

- Négociation et conclusion de l'accord
- Formule de calcul : minimum légal et possibilités d'aménagement
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

L'intéressement : facultatif

- Négociation et conclusion de l'accord
- Contenu de l'accord
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

Dates

|02 mars

|07 juin

|09 nov.

dates aux choix

L'épargne salariale : différents plans possibles (PEE, PEI, PERCO)

- Définition et mise en place
- Alimentation et gestion du plan
- Conditions d'utilisation et de disponibilité des fonds
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

Les autres dispositifs à connaître

- Le compte épargne temps
- L'actionnariat salarié

Le rôle du CSE dans le suivi des accords d'épargne salariale

- Rapport annuel sur la participation
- L'information sur les conditions d'application de l'accord d'intéressement
- La consultation du CSE au moment du renouvellement ou de la prorogation des accords

Représenter les intérêts des salariés

LA FORMATION PROFESSIONNELLE : MAÎTRISER LES RÈGLES



« Formation riche, claire, interactive.. »
(Elue UDAF 91)

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Connaître les différentes possibilités offertes aux salariés pour se former
- 2- Connaître les obligations de l'employeur vis-à-vis des salariés et du CSE
- 3- Être actif dans les consultations du CSE incluant le thème de la formation des salariés

Participants

- Membres du CSE et du CCSE
- Membres de la commission formation

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Programme

Introduction

- La réforme de la formation continue
- Le rôle et les moyens du CSE et de la commission en matière de formation professionnelle

Connaître le cadre de la formation des salariés

- Les possibilités et leurs modalités (CPF en euros, VAE,...)
- Le statut du salarié au cours de la période de formation

S'assurer que l'employeur répond à ses obligations en matière de formation

- Participation au financement de la formation professionnelle : une contribution unique et obligatoire pour financer la formation professionnelle dans sa globalité
- Adaptation du salarié à son emploi
- Le sujet de la formation lors de l'entretien professionnel obligatoire :
 - > L'entretien tous les 2 ans
 - > L'entretien tous les 6 ans

Dates

| 03 mars

| 08 juin

| 10 nov.

dates aux choix

MIS A JOUR !
Pour le CSE !



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20

Engager le dialogue avec l'employeur : l'importance du plan de développement des compétences (ex: plan de formation)

- Les orientations de la formation lors de la consultation sur les orientations stratégiques
- Le plan de formation (refondu qui devient « plan d'adaptation et de développement des compétences ») lors de la consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail

Pour aller plus loin ...

Atelier « comprendre et analyser son plan de formation »
voir page 6



Durée : 1 à 2 jours

Objectifs

- 1- Revoir les principales obligations de l'employeur en matière de formation des salariés
- 2- Analyser le plan de développement des compétences (ex: plan de formation) de l'entreprise
- 3- Bâtir une liste de questions à poser sur le plan de développement des compétences lors de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi dans l'entreprise

Participants

- Membres du CSE et du CCSE
- Membres de la commission formation

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Tarifs

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix

Programme

Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE

La connaissance des besoins des salariés

- Préparation de l'analyse : comment recenser les besoins des salariés de l'entreprise
- Le travail en groupe : rapprochement entre les besoins recensés et le plan de développement des compétences
- La synthèse : les propositions à l'employeur

L'analyse du plan proprement dite

- Répartition entre les catégories socio-professionnelles
- Respect des procédures
- Mentions obligatoires du plan



Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Situer les fondements juridiques de l'égalité professionnelle.
- 2- Comprendre et savoir analyser le rapport égalité hommes-femmes
- 3- Identifier les principales données chiffrées relatives à l'égalité professionnelle en les femmes et les hommes.

Participants

- Tous les représentants du personnel

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Programme

Le principe fondamental : l'égalité entre tous les salariés

- L'interdiction des discriminations : présentation de tous les critères
- Egalité de rémunération : une source permanente de contentieux

L'égalité entre les femmes et les hommes

- L'interdiction des discriminations : les critères ramenés à l'égalité hommes-femmes
- Egalité de rémunération : les différents cas concrets concernant l'égalité hommes-femmes
- Quelles sont les dérogations possibles ?
- Les obligations de l'employeur
- Les aides de l'Etat

Contrôle, recours et sanctions

- Qui contrôle et qui veille à la bonne application de la réglementation ?
- Quelles sont les possibilités de recours ?
- L'importance des sanctions civiles et pénales

L'analyse des données sur l'égalité professionnelle

- Le contenu de la BDESE relatif à l'égalité professionnelle point par point
- L'avis des représentants du personnel dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail

Tarifs

En Inter : 395€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

| 04 mars

| 09 juin

| 11 nov.

dates aux choix



***Pour tout renseignement
contactez-nous
au 01 45 20 02 20
ou sur
www.ecoledescse.com***



Durée : 1 jour

Objectifs

- 1- Bien préparer les élections professionnelles
- 2- Connaître les obligations de l'employeur
- 3- Maîtriser les possibilités de négociation sur les points stratégiques et avoir un protocole d'accord préélectoral adapté

Participants

- Tous les représentants du personnel
- Tous les salariés, syndiqués ou non, qui souhaitent se présenter aux prochaines élections

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Programme

Quand et pourquoi l'employeur doit-il déclencher des élections professionnelles ?

- Les élections des différentes instances représentatives du personnel : les instances élues et les instances désignées
- La périodicité des élections professionnelles
- Qui peut être candidat ?
- L'information du personnel, l'affichage
- Les délais à respecter
- Le mode de scrutin : l'importance de constituer des listes

La négociation des protocoles d'accords préélectoraux

- Comment se passe la négociation avec les syndicats ?
- Conditions d'adoption et de validité du protocole
- Quels sont les thèmes stratégiques à négocier pour le CSE ?
- A quel moment faut-il négocier l'accord de mise en place du CSE et que contient-il ?

- Les règles de désignation des délégués syndicaux et de représentation de son syndicat auprès de l'employeur
- Le nombre de représentants du personnel à élire
- Les collègues électoraux et la répartition des sièges à pourvoir : un découpage stratégique déterminant pour la représentation

Le déroulement des élections professionnelles

- L'établissement des listes et les nouvelles règles de parité
- Le nombre de tours
- La participation des salariés aux élections : l'importance du quorum
- Le décompte des voix et l'attribution des sièges
- La désignation des élus et la proclamation des résultats
- Le PV des élections : la preuve de l'existence du CSE et la mesure de la représentativité syndicale

Le contentieux électoral

- Le délai à ne pas dépasser
- La juridiction compétente

Tarifs

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise, à Paris ou en visio

Dates

dates au choix

Négocier et convaincre

LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



« Formation déterminante pour les décisions à prendre en CE et NAO »
(Elu ADAPEI 45)

Durée : 2 jours

Objectifs

- 1- Connaître le cadre de la négociation collective
- 2- Connaître les acteurs en présence et en l'absence de syndicat
- 3- Acquérir les essentiels pour aboutir à une négociation efficace et satisfaisante

Participants

Tous les partenaires sociaux, syndiqués ou non et notamment :

- Membres du CSE et du CCSE
- Représentants de section syndicale
- Délégués syndicaux

prérequis : Aucun

Intervenant

- Juriste en droit social

Programme

Introduction

Les changements dans la hiérarchie des normes induits par les ordonnances Macron

Négociation et conclusion

- Cadre, partenaires, déroulement, forme des accords, entrée en vigueur et durée d'application

Négociations obligatoires

- Entreprises concernées, objet de la négociation, déroulement et résultats, sanctions

Révision

- Conditions, signataires autorisés, portée

Dénonciation

- Procédure, effets d'une dénonciation par l'ensemble des signataires ou par une partie seulement

APPLICATION DES ACCORDS DANS L'ENTREPRISE

Détermination des accords applicables

- Accords signés par l'employeur, accords de branche étendus ou élargis, application volontaire, accords atypiques, accords non déposés

Conditions d'application des accords

- Conditions relatives aux accords, à l'entreprise, aux salariés, champ d'application professionnel

Modalités d'application

- Exécution obligatoire et loyale, information des salariés, conflits de normes

Contrôle et contentieux

- Rôle de l'inspection du travail, contentieux sur la validité de l'accord, son interprétation ou le refus de l'appliquer

Tarifs

En Intra : A partir de
1500€/j. tarif de groupe

Lieux

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

dates aux choix

Négocier et convaincre

GESTION DU STRESS ET PRISE DE PAROLE : DÉVELOPPER SA FORCE DE CONVICTION



« Une formation très intéressante à la découverte de soi.
La formatrice est bienveillante et pleine de punch. A renouveler avec grand plaisir ! » (Elue ESSEC)

Durée : 2 jours

Objectifs

- 1- Identifier ses points forts et renforcer sa confiance en soi
- 2- Travailler sa capacité d'écoute pour mieux négocier
- 3- Acquérir un langage corporel cohérent pour bien faire passer ses messages auprès des autres représentants du personnel ou de la direction

Participants

- Tous les acteurs de l'entreprise amenés à négocier et/ou à gérer des situations conflictuelles

pré requis : Aucun

Intervenant

- Professeur d'art dramatique spécialisé dans le monde de l'entreprise

Tarifs

En Inter : 790€/pers.

En Intra : A partir de 1500€/j. tarif de groupe

Lieux

à Paris ou en visio

dans votre entreprise,
à Paris ou en visio

Dates

| 10-11 févr.

| 14-15 avr.

| 06-07 oct.

| 08-09 déc.

Programme

Se familiariser avec le trac et le stress

- Faire du trac son allié
- Se préparer physiquement à l'aide des différentes techniques de relaxation
- Veiller à sa posture, qu'elle soit assise ou debout
- Se rendre le plus disponible possible avant d'entrer en relation avec autrui

Acquérir confiance et présence

- Dépasser ses appréhensions seul ou face à un auditoire
- Cultiver son potentiel de sympathie envers les autres pour établir un vrai contact
- Trouver sa place dans l'espace
- Enlever ses masques-refuges pour gagner en présence

Mieux convaincre et gérer les conflits en développant sa maîtrise des émotions

- Développer sa conscience émotionnelle
- Distinguer émotion et émotivité
- Identifier et mieux accepter ses registres personnels
- Comprendre leurs potentiels de conviction

Essentiellement ludique et pratique !

A essayer !
Etonnant !



En savoir plus ?
Contactez-nous
au
01 45 20 02 20



***Pour tout renseignement
contactez-nous
au 01 45 20 02 20
ou sur
www.ecoledescse.com***

Bulletin de pré-inscription INTER

A retourner à L'école des CSE - 53 boulevard Suchet – 75016 Paris • Tél : 01 45 20 02 20 • Fax : 01 84 10 57 07 • email : contact@ecoledescse.com

CSE de l'entreprise :

Adresse :

NOM-Prénom du contact :

Fonction :

Téléphone :

Email :

FORMATIONS CHOISIES	DATES	VILLE	NB DE PARTICIPANTS	NB DE JOURS	TARIF	MONTANT TOTAL
Total						

Règlement 100% à l'inscription -

Ci-joint un chèque à l'ordre de la société ARSYA CONSEIL-L'ECOLE DES CSE

DATE :

SIGNATURE :

Ou demandez
simplement votre
devis au
01 45 20 02 20
ou sur
www.ecoledescse.com

Demande de devis INTRA

A retourner à L'école des CSE - 53 boulevard Suchet – 75016 Paris • Tél : 01 45 20 02 20 • Fax : 01 84 10 57 07 • email : contact@ecoledescse.com

CSE de l'entreprise :

Adresse :

NOM-Prénom du contact :

Fonction :

Téléphone :

Email :

FORMATIONS ou ATELIERS CHOISIS	NB DE PARTICIPANTS	LIEU DE FORMATION

Règlement 50% à l'inscription après acceptation du devis
qui vous sera adressé dans les 48h de la réception de la demande

DATE :

SIGNATURE :



Conditions générales

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet d'organiser les modalités et conditions générales de réalisation de prestations de services et vente par le prestataire, la société ARSYA CONSEIL sous la marque « L'ÉCOLE DES CSE », au bénéfice du client.

Le présent contrat peut être complété par les conditions particulières, écrit par lequel les parties conviennent du détail et des conditions particulières de la prestation de services envisagée.

Les modalités figurant aux conditions particulières prévaudront sur les présentes conditions générales.

Article 2 : Conditions d'inscription

Toute commande d'inscription à un stage doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin, dûment complété, ou d'un devis signé.

L'inscription des stagiaires l'objet de la signature d'une convention de formation, que la formation soit – ou non – prise en charge par un OPCO.

Article 3 : Tarifs

Stages interCSE (en présentiel ou en visio) :

Les prix sont indiqués sur les bulletins d'inscription et les devis.

Ils varient en fonction du type de la formation.

Stages intra-entreprise (en présentiel ou en visio) :

le prix est indiqué au cas par cas.

Article 4 : Modalités de paiement

Stages interCSE :

Règlement à l'inscription.

Stages intra-entreprise :

Acompte à l'inscription : 50%

Le solde à réception de la facture.

Les chèques seront à libeller à l'ordre de la société ARSYA CONSEIL.

Article 5 : Personnes en situation de handicap

Les locaux de L'école des CSE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Concernant les autres handicaps, le client contactera L'école des CSE à l'avance, pour que l'équipe s'adapte au mieux.

En intra, le client veillera à ce que les locaux soient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 : Confirmation d'inscription et attestation de formation

7 jours avant le stage, une convocation est adressée au client. Sur cette convocation sont confirmés les horaires et le lieu de formation.

L'ÉCOLE DES CSE se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, en cas

de force majeure. Une convocation rectificative est alors adressée au client. A l'issue du stage, le formateur remettra un certificat de réalisation à chacun des participants inscrits.

Article 7 : Désistement-Absence

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire doit être notifiée par écrit, au moins 15 jours avant le début du stage.

Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant le début du stage concerné, L'ÉCOLE DES CSE retiendra un dédit de 50 % du montant total de la facture de prestation.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans justificatif, L'ÉCOLE DES CSE n'effectuera pas de remboursement client sauf dans le cas où le stagiaire est absent pour maladie ou pour tout cas de force majeure justifié.

Il en est de même en cas d'absence ou de départ d'un stagiaire au cours du stage.

Article 8 : Annulation de stage-Report

L'ÉCOLE DES CSE se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'un effectif insuffisant. L'ÉCOLE DES CSE se réserve la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures. Si aucune autre date ne convient au client, les frais d'inscription sont intégralement remboursés.

Article 9 : Nature des obligations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues, le prestataire ainsi que ses intervenants s'engagent à donner leurs meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Article 10 : Responsabilité et assurances

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en oeuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant ne pouvant excéder la somme totale effectivement payée par le client, pour les services fournis par le prestataire.

L'école des CSE est une marque déposée.

ARSYA CONSEIL - SARL au capital de 5 000 €

RCS Nanterre 499 017 358

siège social : 21 rue de l'abreuvoir – 92100 Boulogne Billancourt



Pour tout renseignement

contactez-nous

au 01 45 20 02 20

ou sur

www.ecoledescse.com

Notes

Calendrier 2022 des formations InterCSE*



Choisissez
votre session

CONTACTEZ-NOUS
01 45 20 02 20
contact@ecoledescse.com


L'école ^{des} CSE

53, boulevard Suchet - 75016 Paris
www.ecoledescse.com

*Pour les formations Intra :
choix de dates en fonction
de vos souhaits

Calendrier 2022 des formations inter

Exercer son mandat CSE

		janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
• CSE moins de 50 : maîtriser les bases du mandat (1j)	P 7 Paris	26		07		18	24			14		16	
• CSE 50 et plus : maîtriser les bases du mandat (2j)	P 8 Paris	24-25	17-18	14-15	11-12	16-17	16-17			12-13	13-14	14-15	06-07
• Secrétaire du CSE : la fonction clé (1j)	P 9 Paris	27	21	16	19	19	20			15	11	17	
• Trésorier du CSE : rôle et obligations (1j)	P 10 Paris	28	22	17	20	20	21			16	12	18	
• Atelier règlement intérieur du CSE (1 à 2j)	P 11 Paris	Formation uniquement en intra											
• Le rôle et le fonctionnement des commissions hors CSSCT (1j)	P 12 Paris	Formation uniquement en intra											
• Gérer et développer les activités sociales et culturelles (1j)	P 13 Paris		23		21		23				10		
• Formation économique complète du CSE - 50 et plus (5j)	P 14 Paris	Formation uniquement en intra											

S'impliquer en matière de SSCT - CSSCT - risques professionnels

		janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
• CSE 11 à 299 : formation SSCT agréée (3j)	P 15 Paris	17-19	14-16	21-23	25-27	23-25	27-29			19-21	17-19	21-23	12-14
• CSE 300 et plus : formation SSCT agréée (5j)	P 16 Paris	17-21	14-18	21-25	25-29	23-27	27-01			19-23	17-21	21-25	12-16
• Les risques psychosociaux (1j)	P 17 Paris	Formation uniquement en intra											
• Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (1j)	P 18 Paris	21		11		12	22				24		02

Représenter les intérêts des salariés - nouvelles lois

		janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
• Faire face à un plan de restructuration avec PSE (1j)	P 19	Paris	13		01	22		10			23		08
• L'essentiel du droit du travail (2j)	P 20	Paris		08-09			02-03				25-26		
• Savoir lire les comptes de l'entreprise (1j)	P 21	Paris		10			15				27		
• Les 3 consultations périodiques du CSE (1j)	P 22	Paris		18			14				28		
• La base de données économiques et sociales (BDES) (1j)	P 23	Paris		18			14				28		
• Participation, intéressement, épargne salariale (1j)	P 24	Paris		02			07					09	
• La formation professionnelle : maîtriser les règles (1j)	P 25	Paris		03			08					10	
• Atelier comprendre et analyser son plan de formation (1 à 2j)	P 26	Paris	Formation uniquement en intra										
• L'égalité professionnelle (1j)	P 27	Paris		04			09					11	

Négocier et convaincre en tant que CSE

		janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
• Les élections du CSE : les enjeux stratégiques de leur préparation (1j)	P 29	Paris	Formation uniquement en intra										
• Les enjeux de la négociation collective (1 à 2j)	P 30	Paris	Formation uniquement en intra										
• Gestion du stress et prise de parole (2j)	P 31	Paris		10-11		14-15					06-07		08-09

Notes

Notes



L'école des CSE : un organisme de qualité

Agréée par la DREETS
pour les formations économique et SSCT
et conforme aux nouvelles normes de qualité
des organismes de formation
(Référencé Datadock – Qualiopi en cours)

L'école des CSE, c'est aussi :

L'assistance

- Permanence juridique
- Expertise libre (interventions ponctuelles)

L'expertise comptable

- Orientations stratégiques
- Situation économique et financière
- Politique sociale, emploi, conditions de travail
- Missions économiques
- Négociations
- Comptes du CSE

Un projet ?
Une question ?

Contactez-nous !
01 45 20 02 20
contact@ecoledesCSE.com



Avec

L'expert_{des}**CSE**
Eclairer et conseiller les élus